Le périmètre de réflexion

Les temps de concertation animés avec les acteurs locaux lors de l'étude d'opportunité ont permis d'identifier une proposition de périmètre pertinent pour la création d'un Parc.

Ce périmètre de réflexion prend appui sur des limites naturelles (les cours d'eau, le relief, les contreforts) ou des limites lisibles sur le territoire (les routes) et considère les enjeux de gouvernance (pas de morcèlement de communes).
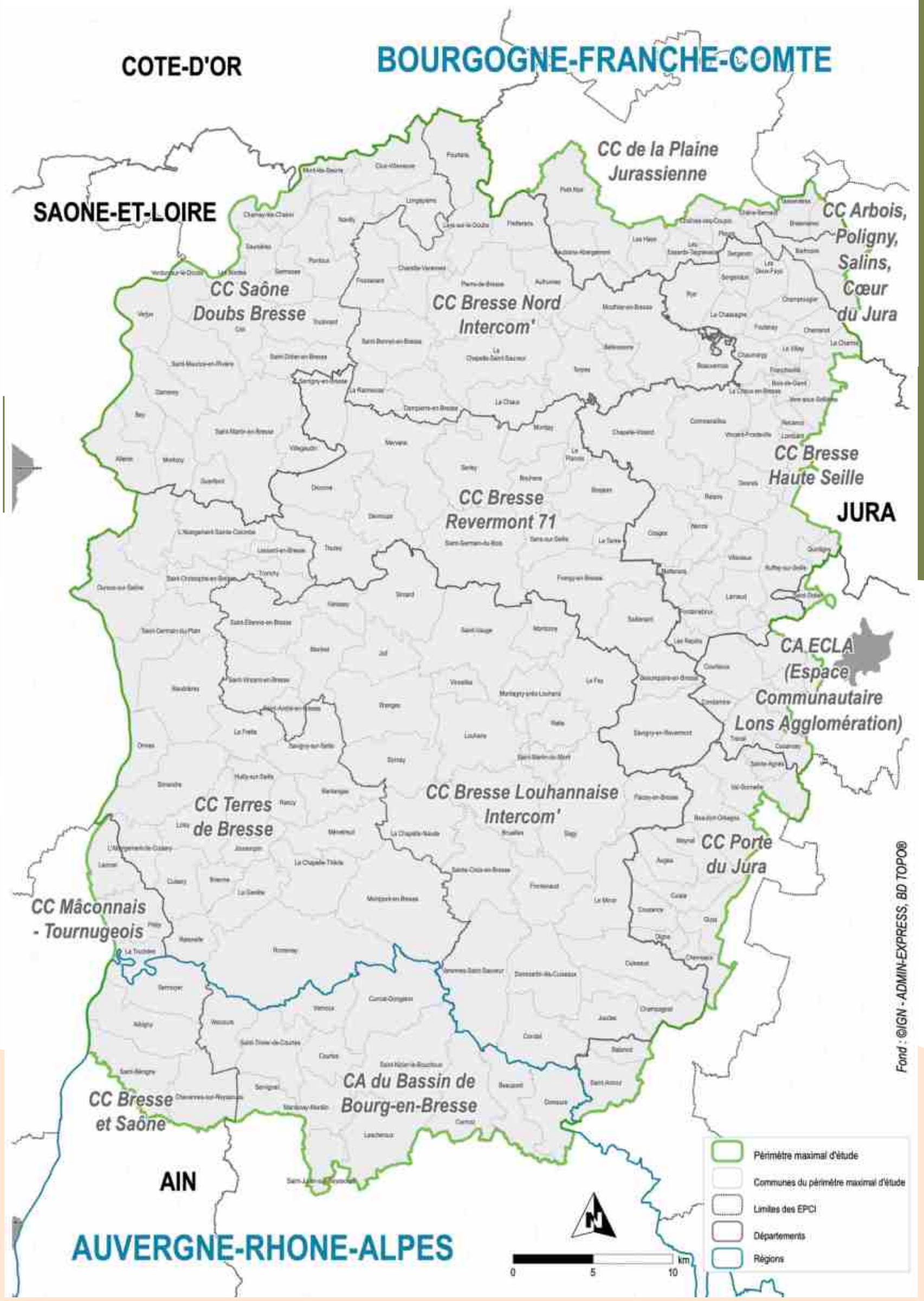
Sont concernés à ce stade de l'étude : 194 communes, 14 intercommunalités, 2 régions, 3 départements, 116 000 habitants